



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00046
Numéro SIREN : 388 983 587
Nom ou dénomination : F.C.H.

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2015 sous le numéro de dépôt 3631

F.C.H.
Société par actions simplifiée au capital de 3 226 046 euros
Siège social : Sente du Colombier - 76480 Anneville Ambourville
RCS ROUEN 388 983 587

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze,
Le 24 juin,
A 11 heures 30,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée F.C.H. au capital social de 3 226 046 euros divisé en 211 544 actions de 15,25 euros de nominal chacune, ayant son siège social à Anneville Ambourville (Seine-Martime) – Sente du Colombier, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à Isles-les-Meldeuses (Seine et Marne) - "La Payelle", sur convocation du Directeur Général faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présents ou représentés :

- L'indivision de Monsieur Jean CAPOULADE, propriétaire de 75.545 actions en pleine propriété, représentée par Madame Françoise CADIEUX,
- Madame Françoise CADIEUX, propriétaire de 83.997 actions en pleine propriété, de 52.000 actions en nue-propriété et usufruitière d'1 action,
- L'indivision de Monsieur Jean-Yves CADIEUX, nue-propriétaire d'1 action, représentée par Monsieur Paul CADIEUX,
- Madame Andrée CAPOULADE, propriétaire d'1 action en pleine propriété et usufruitière de 52 000 actions,

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Il est rappelé que le droit de vote appartient à l'usufruitier (article 16 des statuts).

L'Assemblée est présidée par Madame Françoise CADIEUX, en sa qualité de Directeur Général de la Société.

Madame Andrée CAPOULADE est désignée comme secrétaire.



La société Champagne Ardenne Révision, Commissaire aux Comptes de la Société, représentée par Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN, régulièrement convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 08 juin 2015, est présente.

[...]

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ainsi que ceux prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Directeur Général,
- Constatation du décès de Monsieur Jean CAPOULADE, Président et associé,
[...]
- Cessation des fonctions de Président de Monsieur Jean CAPOULADE et nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs,
[...]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
[...]

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directeur Général, prend acte du décès de Monsieur Jean CAPOULADE, Associé et Président, survenu le 11 mars 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société, en remplacement de Monsieur Jean CAPOULADE, décédé, pour une durée illimitée, Madame Françoise CAPOULADE veuve CADIEUX née le 12 décembre 1957 à NEUILLY SUR SEINE (92) demeurant à ROUEN (76000) 96 rue du Général Giraud.

Madame Françoise CADIEUX assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.



L'Assemblée Générale constate en tant que de besoin que, du fait de la nomination de Madame Françoise CADIEUX comme Présidente, ses fonctions de Directeur Général cessent de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Françoise CADIEUX, ainsi nommée, accepte les fonctions de Présidente et déclare, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

[...]

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifiée conforme
La Présidente
Madame Françoise CADIEUX

